

SÉANCE DU

**15 AVRIL 2021**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Recours au service civique**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 16 avril 2021  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 16 avril 2021  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 avril 2021

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUASSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril deux mille vingt et un, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUNET, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT\*, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

\*Monsieur de BEAULAINCOURT présent à partir du dossier 21 B 04

**Avait donné procuration :**

Madame BOUTIN à Monsieur MIGEON  
Monsieur BASSINE à Monsieur PERICARD  
Monsieur RICHARD à Madame RHONE  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

**Secrétaire de séance :**

Madame PEYRESAUBES

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20210415-21-B-14-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2021  
Date de réception préfecture : 16/04/2021

**N° DE DOSSIER** : 21 B 14

**OBJET** : RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

**RAPPORTEUR** : Madame NICOLAS

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

En application des articles L. 120-1 et R. 120-1 et suivants du code du service national, la Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite s'engager dans le dispositif du service civique afin de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi et contribuer à la cohésion sociale.

Le service civique permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme, de s'engager volontairement dans une mission d'intérêt général auprès notamment d'une collectivité territoriale, durant une période de 6 mois à 12 mois dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

La mise en œuvre de ce dispositif nécessite l'obtention d'un agrément auprès de l'Agence du Service Civique pour autoriser Monsieur le Maire à accueillir et contractualiser l'engagement avec chacun des jeunes volontaires. La Ville de Saint-Germain-en-Laye a identifié 7 missions d'intérêt général pour 2021. Pendant toute la durée de l'agrément, chaque mission de volontariat sera préalablement proposée en comité technique.

L'engagement des volontaires est valorisé par le versement d'une indemnité mensuelle qui s'élève à ce jour à 580,62 € nets dont 473,04 € versés par l'Etat et 107,58 € versés par la Ville. Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le comité technique en date du 29 mars 2021 a donné un avis favorable.

La dépense en résultant est inscrite au Budget.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise en œuvre du service civique,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer la demande d'agrément de 4 années,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

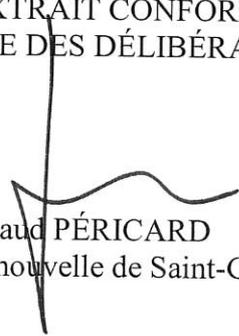
À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la mise en œuvre du service civique,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer la demande d'agrément de 4 années,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*